

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026.

(En 1000 DT)

Période	3 ème trimestre 2026	3 ème trimestre 2025	au 30 Septembre 2026	au 30 Septembre 2025	au 31 Décembre 2025 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	311 740	299 240	982 240	927 905	1 234 762
• Intérêts et revenus assimilés	191 034	185 155	552 482	564 576	760 378
• Commissions en produits	43 878	40 733	123 180	116 151	158 178
• Revenus du portefeuille	76 828	73 352	306 578	247 178	316 206
2- Charges d'exploitation bancaires	161 719	164 050	469 792	484 686	644 693
• Intérêts encourus et charges assimilées	150 158	154 432	443 730	462 591	615 226
• Commissions encourues	11 561	9 618	26 062	22 095	29 467
3-Produit net bancaire	150 021	135 190	512 448	443 219	590 069
4- Autres produits d'exploitation	271	466	826	999	1 145
5- Charges opératoires:	70 032	68 297	198 043	186 300	242 678
Dont ;					
• Frais de personnel	50 690	49 984	141 813	134 425	171 944
• Charges générales d'exploitation	16 401	15 789	47 440	44 569	60 745
6- Structure du Portefeuille			3 610 676	3 439 050	3 284 483
• Portefeuille- titres commercial	-	-	146 720	137 379	121 225
• Portefeuille d'investissement	-	-	3 463 956	3 301 671	3 163 258
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	7 545 244	7 255 454	7 537 806
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle			9 312 610	8 612 815	8 720 365
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	2 724 408	2 521 196	2 501 001
• Epargne	-	-	3 034 299	2 735 524	2 891 608
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	706 472	621 924	709 893
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 581 578	1 458 677	1 581 651

(*) Chiffres certifiés

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 30/09/2026 et 30/09/2025 et après affectation du résultat au 31/12/2025

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS AU 30 SEPTEMBRE 2026 :

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 255,5 millions de dinars à fin septembre 2025 à 7 545,2 millions de dinars à fin septembre 2026, enregistrant ainsi une progression de 289,7 millions de dinars ou 3,99%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin septembre 2026 à 9 312,6 millions de dinars, soit une progression de 699,8 millions de dinars ou 8,13% par rapport au 30 septembre 2025.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 706,5 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 13,60% par rapport au 30 septembre 2025.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 54,3 millions de dinars ou 5,86% par rapport à fin septembre 2025.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 14,9 millions de dinars ou 3,07% par rapport à fin septembre 2025.

Le Produit Net Bancaire a atteint 512,4 millions de dinars à fin septembre 2026 contre 443,2 millions de dinars pour la même période de 2025, soit une hausse de 15,62%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 38,65% à fin septembre 2026 contre 42,03% pour la même période de 2025, soit une amélioration de 338 points de base.

Mise en place d'une ligne de financement FODEP destinée aux projets relevant de l'économie verte, bleue et circulaire

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, AMEN BANK bénéficie d'une ligne de financement de 20 millions de dinars, mobilisée sur les ressources du Fonds de Dépollution (FODEP), conformément à la convention tripartite signée le 22 décembre 2025 avec le Ministère des Finances et le Ministère de l'Environnement. Cette ligne, accordée à des conditions concessionnelles, vise à financer les projets de création et d'extension relevant de l'économie verte, de l'économie bleue et de l'économie circulaire.

Signature d'un partenariat stratégique avec l'Université de La Manouba et l'ESC Tunis en faveur de la jeunesse, de l'employabilité et de l'innovation

Le 13 juillet 2026, AMEN BANK a signé une convention de partenariat avec l'Université de La Manouba et l'École Supérieure de Commerce de Tunis (ESC Tunis), visant à renforcer les passerelles entre le monde académique et le secteur bancaire. Cette collaboration a permis de poser les bases d'initiatives communes en faveur de l'employabilité des étudiants, de l'innovation, de la recherche appliquée et du développement de projets à fort impact sociétal.

Signature d'un partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie

Le 26 août 2026, AMEN BANK a signé une convention de partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie (CNOM), visant à renforcer l'accompagnement bancaire des médecins et à leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins personnels et professionnels. À travers cette initiative, AMEN BANK consolide son engagement en faveur des professions libérales et du secteur de la santé, en privilégiant la proximité, la personnalisation des services et un accompagnement durable des médecins tout au long de leur parcours professionnel.

Lancement d'une campagne d'envergure dédiée aux Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE)

AMEN BANK a lancé une campagne de communication d'envergure destinée aux Tunisiens Résidents à l'Étranger au cours de la saison estivale 2026, visant à promouvoir sa plateforme digitale dédiée amenbanktre.com et à valoriser ses offres et solutions bancaires adaptées à leurs besoins. À travers cette action, la Banque renforce davantage sa proximité avec la diaspora tunisienne et facilite l'accès à ses offres d'épargne, de financement et d'investissement, grâce à un dispositif digital dédié et à l'accompagnement personnalisé de conseillers spécialisés.